



LES VOYAGES
La Libre

ROUMANIE

Trésor des Carpates

La Libre Escapade

Du 21 au 29 septembre 2026



Preference

LA ROUMANIE, CARREFOUR D'INFLUENCES OCCIDENTALE, BYZANTINE, SLAVE ET ORIENTALE, OFFRE UN ÉTONNANT KALÉIDOSCOPE DE CIVILISATIONS.

La Roumanie révèle une Europe authentique, façonnée par des monastères peints uniques, des citadelles médiévales et des villages où les traditions se vivent encore au quotidien. Entre Carpates, forêts profondes et collines de Transylvanie, les paysages offrent une douceur inattendue.

L'itinéraire traverse des sites classés, des villes saxonnnes au charme préservé et des régions où l'histoire se lit dans chaque détail. De la Bucovine à Brasov, chaque étape dévoile une atmosphère singulière et un patrimoine d'une grande richesse.

Un voyage culturel et sensible, porté par la beauté simple du pays et la chaleur de ses habitants. Une découverte lumineuse, mémorable, qui révèle une autre facette de l'Europe.

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

EXPERIENCE UNIQUE

La découverte des monastères peints de Bucovine, un ensemble d'art sacré exceptionnel classé à l'UNESCO.

VISITES

Un itinéraire culturel riche mêlant citadelles médiévales, villes saxonnnes et villages où les traditions vivent encore.

SAISON

Une période idéale pour profiter de paysages lumineux et de températures agréables, parfaites pour les visites.

LOGEMENT

Des hôtels confortables et bien situés, offrant un bon niveau de services et un cadre agréable à chaque étape du circuit.

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement professionnel depuis Bruxelles.

TRANSPORT

Vols directs avec la compagnie aérienne TAROM.



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

LUNDI 21 SEPTEMBRE

BRUXELLES ✈️ BUCAREST

En matinée, départ de Bruxelles Zaventem à destination de Bucarest avec un **vol direct** à bord de la compagnie aérienne Tarom.

Arrivée à l'aéroport de Bucarest en début d'après-midi.

Accueil par votre guide francophone et transfert vers **Brasov**.

Installation à l'hôtel **Radisson Blu Aurum 5*** (2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

MARDI 22 SEPTEMBRE

BRASOV – BRAN – BRASOV

Petit déjeuner à l'hôtel.

Le matin, tour à pied dans le **centre historique de Brasov**.

Au pied des Carpates, la cité de Braşov fut fondée au 8^e siècle par les chevaliers de l'ordre Teutonique, qui lui donnèrent le nom de Kronstadt. Lors d'une promenade à pied dans la ville, vous découvrirez la place du Conseil avec sa mairie, ainsi que l'église gothique dite « église noire », en raison de l'incendie qui s'y produisit au 17^e siècle.

Déjeuner dans un restaurant local.

Route vers **Bran** et visite de son **château fortifié médiéval « de Dracula »**.

Entouré d'une aura de mystère et de légende, le château de Bran doit sa réputation à son charme unique et au mythe créé par l'écrivain Bram Stoker autour du comte Dracula. Les moments les plus marquants de son histoire sont liés aux princes de Valachie : Mircea cel Bătrân (Mircea l'Ancien), qui prit possession du château après 1395, et Vlad l'Empaleur, qui l'occupa brièvement en 1459 lors de sa campagne militaire contre les Saxons de Braşov. Au 20^e siècle, la reine Marie, l'une des souveraines les plus aimées de Roumanie, y résida également.

Retour à Brasov, dîner dans un restaurant local.

Nuit à l'hôtel.





MERCREDI 23 SEPTEMBRE

BRASOV – PREJMER – LAC ROUGE – AGAPIA – GURA HUMORULUI (+/- 350 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Route vers **Prejmer** et visite de sa **forteresse**.

Au cœur de la Transylvanie, la forteresse de Prejmer s'impose par la majesté de ses remparts et de son église fortifiée, héritage des chevaliers teutoniques. Plus vaste citadelle de la région, elle abrite une multitude de petites cellules où, durant des siècles, des familles entières trouvèrent refuge. Chargé de mémoire et de silence, ce monument demeure l'un des témoins les plus saisissants de la vie médiévale et de l'âme transylvaine.

Continuation vers le **Lac Rouge**. Il se trouve en amont des gorges et s'est formé vers 1838 à la suite d'un tremblement de terre, suivi d'un glissement de terrain.

Déjeuner au bord du Lac Rouge.

Arrêt pour la visite de l'**ensemble monastique d'Agapia**.

Le monastère d'Agapia, autrefois monastère d'hommes jusqu'en 1803, offre aujourd'hui un visage paisible et lumineux. Il constitue également le plus grand complexe monastique de Roumanie, ce qui permet d'approcher la vie des moniales du pays. Les fresques intérieures furent réalisées par Nicolae Grigorescu quelques années avant son départ pour Barbizon, où il rencontra les précurseurs du réalisme français, tels que Jean-François Millet.

Dîner et nuit à l'hôtel **Sentir 4*** (2 nuits) à Gura Humorului.

JEUDI 24 SEPTEMBRE

LA BUCOVINE ET SES TRÉSORS

Petit déjeuner à l'hôtel.

Continuation vers **Voronet** et visite de son **monastère surnommé « la Sixtine de l'Orient »** (UNESCO).

Surnommé « la Perle Bleue » en raison de l'intensité unique de son bleu et de la richesse de ses fresques extérieures, ce monastère est un véritable joyau de l'art post-byzantin. Il doit sa renommée à sa spectaculaire scène du Jugement Dernier, dont les détails vibrants et la maîtrise picturale attirent depuis des siècles voyageurs et pèlerins.

Départ vers le **monastère Moldovita** (UNESCO).

Le couvent de Moldovița, reconstruit en 1532, possède une grande église où l'on peut admirer les belles icônes de l'iconostase, ainsi que les fresques extérieures représentant le siège de Constantinople par les Perses et les Avars.

Arrivée à **Sucevita**.

Déjeuner dans un restaurant local.

Découverte du **monastère de Sucevita** datant du 16^e siècle, sa cour impressionnante et son église aux fresques murales merveilleuses (UNESCO).

Fondé à la fin du 16^e siècle par la famille Movilă, le monastère de Sucevița se distingue autant par ses puissants remparts que par l'éclat de ses fresques extérieures, dominées par un vert profond devenu sa signature. Selon la tradition, les peintres auraient utilisé des pigments si précieux qu'ils furent gardés secrets pendant des générations.

Continuation vers le **village Marginea**, un centre artisanal de poterie noire où vous aurez la chance de voir les maîtres potiers au travail.

Le village de Marginea est connu dans toute la Bucovine pour sa poterie noire, un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération. Les artisans y façonnent l'argile selon des techniques traditionnelles, puis lui confèrent cette couleur sombre caractéristique grâce à une cuisson sans oxygène. La visite des ateliers permet d'observer chaque étape du travail et d'apprécier la précision des gestes. Marginea demeure aujourd'hui l'un des rares lieux où cette céramique unique continue d'être produite, témoignant de la richesse artisanale de la région.

Dîner et nuit à l'hôtel.





VENDREDI 25 SEPTEMBRE

GURA GUMORULUI – CIOCANESTI – BISTRITA – TARGU MURES (+/- 260 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Vous passez maintenant le **col de Tihuta** pour rejoindre à nouveau la Transylvanie. Cet endroit mystérieux et sauvage a été choisi par Coppola pour son film «Dracula».

Arrivée au petit **village de Ciocanesti**.

Courte **promenade à Ciocanesti** et visite du **musée des oeufs peints**.

Le village de Ciocănești se distingue par ses maisons ornées de motifs traditionnels et par son musée des œufs peints, l'un des plus représentatifs de la Bucovine. La visite permet de découvrir les techniques minutieuses utilisées pour décorer ces œufs, symboles majeurs de l'art populaire roumain. Les collections rassemblent des pièces anciennes et contemporaines, illustrant l'évolution d'un savoir-faire transmis avec rigueur. Ciocănești offre ainsi un aperçu concret de la richesse artisanale et culturelle de la région.

Route pour **Bistrita**, une des 7 cités moyenâgeuses de la Transylvanie.

Déjeuner dans un restaurant local à Bistrita.

Continuation vers **Targu Mures** et **visite à pied** du centre-ville.

Târgu Mureș est une ville au caractère singulier, marquée par la rencontre des cultures roumaine et hongroise. Son centre-ville se distingue par une architecture éclectique, où les façades Art nouveau côtoient des bâtiments plus classiques. L'allée des Roses, véritable axe emblématique, apporte une touche élégante à l'ensemble urbain. Le Palais de la Culture, les cathédrales orthodoxe et catholique, ainsi que l'ancienne forteresse, rappellent l'importance historique et culturelle de la cité. Târgu Mureș offre ainsi un cadre vivant et harmonieux, reflet de son riche passé et de son identité multiculturelle.

Dîner et nuit à l'**hôtel Privo 4*** (1 nuit) à Targu Mures.

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

TARGU MURES – SIGHISOARA – BIERTAN – SIBIU

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Sighisoara**, ville natale du prince Vlad Tepes (plus connu sous le nom de Comte Dracula).

Dominant la vieille ville, la citadelle de Sighisoara dévoile l'un des ensembles médiévaux les mieux préservés d'Europe. Ses tours, ses remparts et ses ruelles pavées racontent la vie d'une cité fortifiée fondée par les Saxons au Moyen Âge. Entre maisons colorées, passages étroits et atmosphère intemporelle, le lieu offre une immersion rare dans l'histoire transylvaine. La ville est également le lieu de naissance de Vlad L'Empaleur (le futur « comte Dracula »), dont on peut encore voir la maison natale.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers **Biertan**, fondée par les saxons de Transylvanie, et **visite de l'église évangélique** fortifiée classée au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Biertan se distingue par son atmosphère paisible et son cadre rural préservé, typiques des anciens villages saxons de Transylvanie. Ses maisons alignées autour de la place centrale, ses ruelles tranquilles et son paysage vallonné composent un ensemble harmonieux qui reflète une longue tradition communautaire. Le village conserve une identité forte, marquée par un mode de vie agricole et un patrimoine architectural soigneusement entretenu. Biertan offre ainsi un aperçu authentique de la culture saxonne et de l'héritage encore vivant dans la région.

Direction **Sibiu**, l'une des plus anciennes villes de Transylvanie, et **promenade à pied** dans la ville médiévale.

Sibiu, fondée par les colons saxons et ancienne capitale européenne de la culture, se distingue par son centre médiéval remarquablement préservé. Ses places historiques, ses remparts imposants et la diversité de ses édifices religieux témoignent de la richesse de son héritage. Avec ses ruelles pavées, ses toits aux lucarnes caractéristiques et son célèbre Pont des Mensonges, la ville demeure l'un des symboles majeurs de la culture saxonne en Transylvanie.

Dîner et nuit **hôtel Continental Forum 4*** (1 nuit) à Sibiu.





DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

SIBIU – SINAIA – BUCAREST (+/- 330 KM)

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers **Sinaia**, appelée "la Perle des Carpates".

Profusion de tourelles, de flèches, de clochetons et de balustrades. Le château, ancienne résidence d'été de la famille royale, abrite une collection d'armes et d'armures remarquable par sa richesse et sa diversité. Il impressionne autant par son architecture néo-Renaissance allemande à l'extérieur que par son ameublement intérieur, chaque chambre étant décorée dans un style différent.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du très curieux **Château de Peles**, construit à la fin du 19^e siècle.

Sinaia porte depuis longtemps le surnom de « perle des Carpates » parce qu'elle concentre, dans un cadre alpin spectaculaire, une élégance inattendue. Nichée au cœur des montagnes Bucegi, cette petite ville fut la villégiature préférée de la famille royale roumaine : le château de Peleş, chef-d'œuvre néo-Renaissance posé au milieu des forêts, lui a donné une aura aristocratique qui perdure.

Visite d'une **cave à vins** proche de Sinaia et dégustation de vins.

Continuation vers **Bucarest**.

Arrivée et installation à l'hôtel **Intercontinental Athenee Palace 5*** (2 nuits).

Dîner et nuit à l'hôtel.

LUNDI 28 SEPTEMBRE

BUCAREST

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Début du **tour de ville panoramique de Bucarest.**

Vous découvrirez l'Arc de Triomphe (le « frère cadet » de celui de Paris), la Maison du Parlement (le plus grand bâtiment d'Europe et le deuxième plus grand bâtiment au monde), l'avenue Victoria, qui rappelle la Via del Corso de Rome, le Palais Royal (actuellement résidence du président), les quais de la Dâmbovița et leur élégant Palais de Justice, l'impressionnante Académie militaire, la place de l'Université, la place de la Révolution, etc.

Ensuite, **visite du palais du parlement.**

Edifié entre 1984 et 1989, ce bâtiment - le deuxième plus grand du monde après le Pentagone - devait accueillir en son sein l'administration du pays et les bureaux de Ceausescu, et non son domicile comme le racontent certaines légendes. La décoration intérieure, faite de marbre, de bois sculpté dans des essences rares et de bronze est unique au monde.

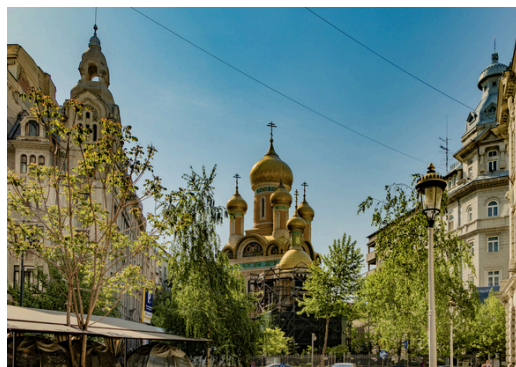
Déjeuner dans un restaurant local.

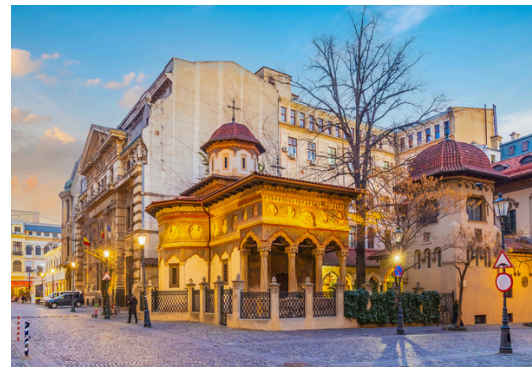
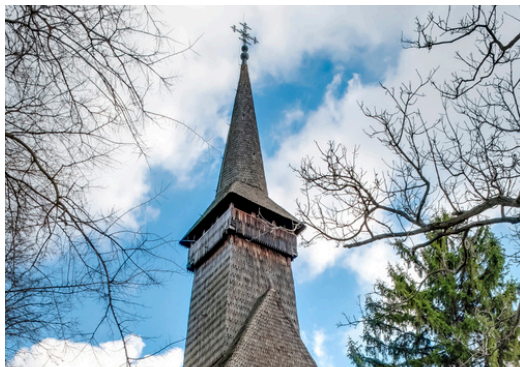
En après-midi, **visite du musée de Collection d'Art.**

Installé dans le Palatul Romanit, sur la prestigieuse Calea Victoriei, ce musée rassemble un vaste ensemble de collections privées roumaines des 19^e et 20^e siècles, auxquelles s'ajoutent quelques œuvres d'artistes occidentaux ainsi que des pièces venues d'Asie. L'ensemble offre un panorama riche et varié de la création artistique. À proximité, le centre historique de Bucarest dévoile un réseau de ruelles pavées dont l'atmosphère évoque parfois Paris. Ce quartier, avec son charme ancien et ses façades préservées, permet de saisir l'esprit de la Bucarest d'autrefois en flânant simplement à pied.

Dîner d'adieu.

Nuit à l'hôtel.





MARDI 29 SEPTEMBRE

BUCAREST ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite du **Musée du Village**, l'un des plus grands musées en plein air d'Europe.

Créé en 1936 à l'initiative du fondateur de l'école roumaine de sociologie, le musée du Village fut l'un des premiers du genre au monde. Situé dans un écrin de verdure, au bord du lac Herăstrău, il rassemble près de 300 constructions (églises, maisons, dépendances, ateliers) récupérées aux quatre coins du pays. L'ensemble s'attache à restituer l'atmosphère propre à chaque habitation, avec ses granges, étables et autres dépendances. Chacune possède sa clôture en bois ou en noisetier, ainsi que son portail d'entrée, modeste ou monumental.

Déjeuner en cours de route.

En après-midi, transfert vers l'aéroport de Bucarest. Formalités d'enregistrement. **Vol direct** à destination de Bruxelles.

Arrivée à Bruxelles en début de soirée.

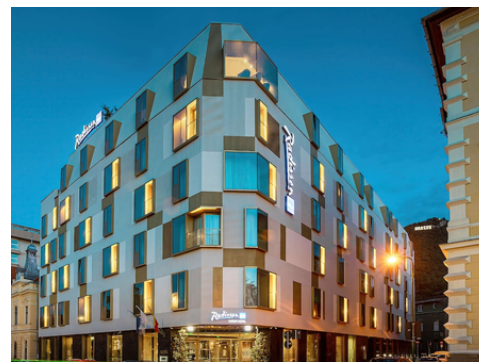
– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENTS

RADISSON BLU AURUM 5* - BRASOV

NOMBRE DE NUITEES : 2

Le Radisson Blu Aurum 5* de Braşov offre un cadre élégant et contemporain au cœur de la ville. À deux pas du centre historique, l'hôtel séduit par son design soigné, ses services haut de gamme et son atmosphère raffinée, idéale pour découvrir Braşov dans un confort absolu.



SENTIR 4* - GURA HUMORULUI

NOMBRE DE NUITEES : 2

Le Sentir 4* de Gura Humorului offre un cadre confortable et moderne au cœur de la Bucovine. Situé à proximité des principaux monastères peints, l'hôtel séduit par son atmosphère chaleureuse, ses chambres soignées et la qualité de ses services. Une adresse idéale pour découvrir la région tout en profitant d'un séjour reposant.



PRIVO 4* - TARGU MURES

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Privo 4* de Târgu Mureş séduit par son design contemporain et son atmosphère épurée. Offrant des services de qualité et un confort moderne, il constitue une adresse idéale pour profiter sereinement du charme culturel de la ville.



HEBERGEMENTS

CONTINENTAL FORUM 4* - SIBIU

NOMBRE DE NUITEES : 1

Le Continental Forum 4* de Sibiu bénéficie d'un emplacement idéal à proximité du centre historique. L'hôtel combine confort moderne, espaces lumineux et services soignés, offrant un cadre agréable pour découvrir la ville. Une adresse pratique et accueillante pour profiter pleinement du charme de Sibiu.



INTERCONTINENTAL ATHENEE PALACE 5* - BUCAREST

NOMBRE DE NUITEES : 2

L'InterContinental Athénée Palace Bucharest 5* bénéficie d'un emplacement privilégié au cœur de la capitale. Alliant élégance classique et confort moderne, il offre un cadre raffiné pour découvrir Bucarest. Une adresse prestigieuse et accueillante pour profiter pleinement de la ville.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage (pour les citoyens de nationalité belge), vous devez être en possession d'une carte d'identité valable jusqu'au retour du voyage. Pour les autres nationalités, veuillez contacter votre ambassade.

Les visites de villes se font à pied avec parfois des sols irréguliers ou pavés. Pour le bon déroulement du voyage, nous demandons aux participants d'avoir une assez bonne mobilité pour participer.

Les trajets entre certaines villes peuvent être relativement longs, mais ils restent indispensables pour découvrir la diversité des régions qui font toute la richesse du programme.

L'ordre des visites pourrait être modifié si besoin et adapté en fonction des normes en vigueur au moment du voyage pour le bon déroulement de celui-ci, en fonction des restrictions éventuelles, des conseils du guide, des modifications de la compagnie aérienne, des aléas du trafic, etc.











Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX




SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- A PARTIR DU 01/06 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : **3.450€**
- LE SUPPLEMENT SINGLE : **595€**

CE PRIX COMPREND

-  Les vols directs au départ de Bruxelles en classe économique avec la compagnie aérienne Tarom
-  Les taxes d'aéroport
(sous réserve de modifications par les compagnies aériennes, 123€ à la date du 28/01/2026)
-  Les transferts en véhicules climatisés
-  Le logement et les petits déjeuners dans les hôtels mentionnés (ou similaires)
-  La pension complète (restaurants locaux et hôtels – eau comprise) du diner du 21/09 au déjeuner du 29/09.
-  Toutes les visites et excursions mentionnées au programme
-  Les services d'un guide local parlant français
-  L'accompagnement professionnel de Bruxelles à Bruxelles
-  La prime du Fonds de Garantie
-  La TVA d'application

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les boissons (hors eau), les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les assurances
-  Les éventuels droits de photos et de vidéo sur les sites

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 28/01/2026

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT: ROUMANIE, TRÉSOR DES CARPATES LA LIBRE ESCAPADE – DU 21 AU 29 SEPTEMBRE 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: DOUBLE (1 LIT) TWIN (2 LITS) DOUBLE (à partager) SINGLE

LE PRIX*

A PARTIR DU 01/06 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 3.450 €

LE SUPPLEMENT SINGLE : 595 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT :

ROUMANIE, TRÉSOR DES CARPATES

LA LIBRE ESCAPADE – DU 21 AU 29 SEPTEMBRE 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

JE SOUHAITE SOUSCRIRE A L'ASSURANCE :

- ANNULATION (hors Covid)**
Prime de 4% sur l'ensemble de mon dossier
- MULTIRISQUE ÉPIDÉMIES** (annulation + bagages + assistance rapatriement + épidémies dont Covid)
Prime de 5,76% sur l'ensemble de mon dossier
- ASSISTANCE PLUS** (bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2% sur l'ensemble de mon dossier
- COMPLÉMENTAIRE CARTE BANCAIRE*** (annulation + bagages + assistance rapatriement)
Prime de 2,90% sur l'ensemble de mon dossier

*UNIQUEMENT VALABLE POUR LES CARTES GOLD MASTERCARD ET VISA PREMIER, DÉLIVRÉES PAR UNE BANQUE BELGE, FRANÇAISE OU SUISSE. TOUT AUTRE TYPE DE CARTE BANCAIRE EST EXCLU.

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **21 août 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team Consult And Representative SA

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : Roumanie - D.4021

En cas de paiement par carte de crédit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)
Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles
Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)
Tel : 02/647 30 00
info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT: INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyage par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULLATION » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ **BAGAGES**

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

✓ **BAGAGES**

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

✓ **FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR**

✓ **INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE**

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ **Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »**

✓ **ANNULATION DE VOYAGE**

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou n cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la Consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.